

Championnat National de Débardage au Cheval

RÈGLEMENT

Règlement élaboré par l'association HIPPOTESE

14 et 15 mai 2011
Viriat (Ain)

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- L'épreuve sera réalisée par un seul meneur, avec un cheval (ou deux pour l'épreuve en paire), mené au cordeau ou aux guides.
- Chevaux et meneur ne peuvent participer qu'une seule fois à un type donné d'épreuve (en simple ou en paire).
- Les chevaux participants doivent être en bonne santé et à jour de leurs vaccins.
- Ils doivent être préparés au travail demandé.
- Le harnachement doit être correct et adapté au cheval.
- La sous-ventrière et le collier sont **obligatoires**.
- Le débardeur et son cheval doivent être familiarisés au travail en forêt.
- Chaussures de sécurité et vêtements appropriés sont **obligatoires**. Gants et casque sont conseillés.
- Le numéro du couple (Meneur-Cheval) sera bien visible.
- L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de débardage et à l'accueil information.
- La reconnaissance du parcours (collective et à pied) aura lieu 1h avant le début de l'épreuve. Pourront y participer, le meneur et un chef d'équipe.
- Le parcours du ou des ouvreurs, permettra d'établir le temps officiel qui sera le temps maximum de réalisation de l'épreuve.
- Une aire d'échauffement sera ouverte aux concurrents à proximité de l'épreuve.

2. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

2. 1. Élimination

Élimination immédiate pour :

- Perte de contrôle des chevaux présentant un danger.
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal.

2.2. Présentation

La sécurité du harnais, l'ajustage du harnais, la propreté du harnais, l'état du cheval, la propreté du cheval, la présentation du meneur (chaussures de sécurité, vêtements adaptés) seront jugés avant le départ du concurrent.

NB : L'organisation se réserve la possibilité de ne pas juger cette présentation avant le départ, mais de l'apprécier pendant le parcours pour gagner du temps sur l'épreuve, en fonction du nombre de concurrents.

2.3. Epreuve

La mission du participant avec son cheval consiste à tirer un tronc de son choix :

- 0.25 m3 environ donne 100 points de pénalité ;
- 0.55 m3 environ donne 0 point ;
- 0.80 m3 environ donne 100 points de bonification.

... sans dépasser le temps maximal autorisé, sans faute si possible, à travers un parcours à obstacles.

Au début de l'épreuve, le tronc devra être attaché par le gros bout et à la fin de l'épreuve, il sera remis en place dans la même position pour le concurrent suivant.

Le concurrent sera prévenu par le jury, une minute avant la fin du temps réglementaire. A la fin de ce temps, l'épreuve est interrompue et sont comptés en pénalités, les obstacles et passages obligés (PO) non franchis, y compris, éventuellement, l'obstacle en cours.

Le chronomètre démarre (après un signal du juge de piste), et s'arrête, au passage de la porte d'entrée de l'épreuve.

NB : le parcours se réalisant dans une forêt naturelle, tous les arbres en place seront protégés par une quille.

2.4. Notation

Chaque concurrent démarre l'épreuve avec un capital de 2000 points.

- L'allure est exclusivement le pas, sinon : 10 pts de pénalité à partir de la 3^{ème} foulée consécutive. Le compteur est remis à zéro après chaque remise aux ordres;
- Sur le parcours il y a des piquets de bois sur lesquels se trouvent des bûches en équilibre. Pour chaque bûche renversée : 50 pts de pénalité ;
- Pour chaque passage à la tête pendant plus de 10 secondes : 50 pts de pénalité ;
- En cas de refus, de destruction d'obstacle ou de non réalisation :
- 400 pts de pénalité ;
- En cas de non respect de l'arrêt absolu, à la voix : 200 pts de pénalité ;
- En cas de non réalisation du passage à la voix : 200 pts de pénalité, si réalisation partielle (2 pieds dans la zone d'arrivée) : 50 pts de pénalité ;

- Pour l'obstacle du "rangement sur le tas", le tronc sera considéré comme rangé, s'il est sur les bois du tas, parallèle à ceux-ci et aligné. Tout retrait ou dépassement de cet alignement sera compté de 10 pts de pénalité par cm.

3. LISTE DES OBSTACLES

3.1. Le bois couché

Un tronc en travers à franchir, avec quilles.

3.2. Allée de bois parallèles

Passer entre deux troncs parallèles posés au sol, quilles sur les troncs.

3.3. Talus en dévers

Passer un talus en dévers latéral, avec quilles.

3.4. Sous le billot

Le tronc doit passer (gros bout devant) sous un billot de bois, non stable, avec décrochage et ré-accrochage obligatoires et seulement quand le bois a dépassé le billot.

3.5. Petit pont de bois

Passer sur un pont de bois de 2 x 2 m environ, quilles en rambarde.

3.6. Le passage et l'arrêt à la voix

Le meneur arrête son cheval (les 4 pieds) dans la zone de départ (2 m x 2 m et 4 quilles). Il accroche ses guides ou son cordeau (dans les règles de l'art), puis recule en arrière du palonnier.

Le cheval doit alors marquer un arrêt absolu (immobilité totale) de 10 secondes dans sa zone.

Au top des juges, Le meneur guide son cheval, à la voix, en restant en arrière du palonnier, jusqu'à ce que son cheval (les 4 pieds) soit dans la zone d'arrivée (2 m x 2 m et 4 quilles).

3.7. Serpentine

Passer dans une serpentine (slalom) avec quilles.

3.8. Le reculer "trou de souris"

L'extrémité du bois (fin bout) doit passer (de 10 cm au moins) dans un trou de souris, taillé dans une planche épaisse, posée sur le champ, sans faire tomber celle-ci.

3.9. Le rideau de branches

Les branches mises en place doivent masquer le passage en 2 rideaux minimum. Quilles à l'entrée et à la sortie.

3.10 La dent de scie

Le meneur doit monter la grume sur un bois cranté et la poser (en marquant l'arrêt) successivement dans trois crans. A chaque cran, le meneur gagne 100 points de bonification. Sur le troisième cran, le meneur doit mettre la grume en équilibre sur le bois cranté. Si cet exercice est réussi, le meneur gagne encore 100 points de bonification.

3.11. Le rangement du bois sur le tas

Le tronc doit obligatoirement être rangé, sur les bois du tas, aligné et parallèle à ces derniers.